

Projet d'accueil

Le projet de cette maison d'assistantes maternelles vient d'une réelle envie d'un espace chaleureux, propre et surtout sûr pour pouvoir répondre aux besoins des enfants et des parents.

En nous lançant dans ce projet, nous savons les difficultés que cela peut représenter mais nous les comprenons et les assumons pour porter celui-ci jusqu'au bout. Nous voulons de ce projet notre avenir professionnel. L'attachement que nous portons aux enfants nous motive mais pas seulement, nous voulons faire en sorte de faire évoluer la commune en permettant ce moyen de garde au sein de celle-ci et nous sommes persuadées que cela sera un tremplin pour son développement.

Monsieur le maire et ses conseillers nous soutiennent et nous proposent un local aux normes et à notre disposition pour ce projet.

II- Projet d'accueil de la MAM :

Une MAM qu'est ce que c'est ? C'est un regroupement d'assistantes maternelles dans un local adapté où elles vont travailler en équipe pour accueillir des enfants dans la sécurité et le bien-être. C'est ce que nous avons choisi de faire.

Pour pouvoir exercer dans une MAM il faut avoir un agrément nous y autorisant et avoir signé une convention avec le département et la caisse d'allocations familiales. Contrairement à une structure d'accueil comme une crèche, les employeurs des assistantes maternelles restent les parents des enfants dont elles ont la charge. Chaque assistante maternelle pourra accueillir maximum 4 enfants simultanément en fonction des agréments.

Ce projet MAM est inspiré et aidé de la « charte de qualité pour les Maisons d'Assistants Maternels » (voir annexe 1), de la « Charte nationale d'accueil du jeune enfant » (voir annexe 2) ainsi que de la « charte pour de bonnes relations entre parents et assistante maternelle » (voir annexe 3).

1- La MAM :

A- Présentation des professionnelles.

Fiona AUDY :

Après l'obtention de mon BEP et de mon BAC Pro ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne), j'ai choisi de compléter mon parcours par un CAP AEPE (Accompagnante Éducative Petite Enfance). J'ai ensuite travaillé en crèche pendant un peu plus de deux ans, ce qui m'a permis d'acquérir une expérience solide auprès des tout-petits et de leurs familles.

La création de la MAM « Les Petites Bouilles » est née de l'envie d'offrir un mode d'accueil à la fois chaleureux, individualisé et enrichi par la dimension collective. Pour moi, cette structure représente l'opportunité d'allier le confort d'un accueil plus intimiste, où chaque enfant peut évoluer à son propre rythme, tout en bénéficiant de la richesse des interactions au sein d'un petit groupe.

Dynamique, motivée et profondément investie, je suis attentive, patiente et soucieuse du bien-être de chaque enfant. La bienveillance, l'écoute et le respect des besoins individuels guident ma pratique au quotidien.

Convaincue que la communication est la clé d'une co-éducation harmonieuse, je m'engage à instaurer un échange régulier et transparent avec les parents, afin de construire ensemble un accompagnement cohérent et sécurisant pour leur enfant.

Au sein de la MAM, chaque enfant aura pleinement sa place, dans un environnement pensé pour l'accueillir, l'accompagner et l'aider à s'épanouir.

Clara BEAUSOLEIL :

Titulaire du CAP AEPE ainsi que du diplôme d'auxiliaire de puériculture, j'ai pu développer de solides compétences au cours de mes trois années d'apprentissage en crèche.

Travailler en MAM représente pour moi l'opportunité de renforcer la relation de confiance avec les familles grâce à un véritable partenariat éducatif. J'attache une importance particulière à la co-éducation, au dialogue quotidien et au partage d'observations, afin d'accompagner chaque enfant dans une continuité éducative harmonieuse.

Sensible au rythme individuel de chacun, je m'engage à proposer des activités adaptées, pensées pour favoriser l'éveil, l'autonomie et le bien-être. Bienveillante, attentive et respectueuse des besoins de chaque enfant, je veille à offrir un environnement chaleureux et sécurisant.

Le cadre familial de la MAM me permet d'accorder à chaque enfant l'attention personnalisée qu'il mérite, tout en soutenant les parents dans leur rôle essentiel et en construisant ensemble un accompagnement cohérent et épanouissant.

B- Ouverture de la Mam :

L'amplitude horaire de la Mam est de 7h30 à 18h30.

Les horaires peuvent varier en fonction des besoins.

Elle est fermé pendant 7 semaines par an ainsi que les week-end, les jours fériés et les ponts.

Les dates de fermeture sont annoncées le plus tôt possible pour permettre une meilleure organisation.

2- Projet éducatif et pédagogique :

La MAM peut accueillir 8 enfants simultanément avec tous les agréments nécessaires. Ce qui représente beaucoup d'enfants. C'est pour cela que l'objectif principal de celle-ci est d'assurer la sécurité et la qualité dans l'accueil des enfants pour permettre à l'enfant un bon épanouissement dans la Mam.

A- Nos valeurs :

Notre projet éducatif et pédagogique, est une réflexion sur l'enfant et tout ce qui le concerne afin de l'accueillir dans un lieu répondant à son épanouissement physique, affectif et intellectuel en fonction de son âge afin de le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.

La société exige très tôt que chaque individu s'adapte au rythme du monde, nous au contraire on recherche ce besoin de l'évolution personnelle en fonction de sa sensibilité.

Ce projet est destiné aux parents et aux enfants ainsi qu'à nous et à tout intervenant afin de suivre une ligne de conduite et de la conserver.

Notre travail est basé sur l'observation et la compréhension pour savoir quelle attitude adopter en fonction de chaque situation.

Établir une relation constructive avec les parents, basée sur la confiance réciproque, le respect mutuel, l'écoute, la transparence, la tolérance, la responsabilité et le rôle de chacun.

Nous assurons le relai des parents en leur absence en faisant une co-éducation (et sans se substituer à eux), en ayant pour objectif de guider chaque enfant dans l'acquisition progressive de son autonomie.

B- Accueil :

Article R.421-5 du Code de l'action sociale et des familles fixant les critères d'agrément

La Mam est ouverte de 7h30 à 18h30 et du lundi au vendredi. Sa capacité d'accueil est de 8 enfants pour 2 assistantes maternelles.

Les parents et l'enfant sont accueillis par les assistantes maternelles et répondent aux questions posées par celles-ci et ces informations sont notées sur une fiche de transmission (situé dans un classeur et propre à chaque enfant).

Cette fiche permet de faciliter la prise des informations essentielles sur l'enfant quand il est chez lui sur tout problème éventuel, par exemple fièvre, mauvaise nuit, traitement médical, etc.

Cette fiche de transmission permet de faire un bref compte-rendu de la journée (activités, repas, sieste, changes, incidents, etc).

Bien que l'enfant sera amené, du fait de principe de délégation, à être pris en charge par différentes assistantes maternelles, la priorité est donnée à la construction d'une relation affective particulière avec l'assistante maternelle en charge du contrat. Elle devient ainsi « la référente » de cet enfant et donc un repère supplémentaire. Elle est en charge des moments clés du quotidien de l'enfant : changes, aide au repas, coucher pour la sieste, etc.

Le respect du rythme du sommeil de l'enfant est essentiel. En effet le sommeil favorise un bon développement du cerveau et une bonne croissance, c'est pour cela que nous refusons de réveiller un enfant sauf en cas particulier.

Autre point capital, il est important pour l'enfant de prendre le temps de dire au revoir à ses parents et de lui verbaliser la séparation. On explique que papa/maman s'en va. Un bisou, un geste de la main, un petit câlin permettront de rassurer l'enfant même si celui-ci pleure.

On demande également aux parents de fournir si l'enfant en possède, un doudou et/ou une tétine, ou tout autre « objet transitionnel ».

Une fois la séparation effectuée, on amène l'enfant à saluer ses camarades.

Il en est de même pour le soir, au moment des retrouvailles, l'enfant absorbé par un jeu, peut aussi avoir besoin d'un temps de réadaptation pour retrouver sa famille. On fait en sorte de le « ramener » en douceur vers les siens.

Ce fonctionnement à pour but de mettre en place un cadre rassurant et structuré.

Afin de maintenir la propreté des locaux, toutes personnes voulant aller plus loin que le sas d'entrée doit enfiler des sur-chaussures que nous fournissons ou bien se déchausser.

C- Période d'adaptation :

Lors de la signature du contrat, l'entretien permet de discuter avec les parents sur le rythme de vie de l'enfant, leurs besoins particuliers, leurs attentes, leurs préoccupations ainsi que les inquiétudes face à la séparation. C'est primordiale pour les rassurer et dédramatiser la situation. L'assistante maternelle en charge du contrat sera « la référente » de l'enfant au sein de la MAM.

Notre attitude se voudra rassurante, disponible, à l'écoute de leurs possibles angoisses et/ou craintes.

Un protocole d'adaptation est établi à chaque fois, très important pour l'enfant qui va passer d'un lieu connu, sa maison qui est pleine de repères rassurants, maman et papa, sa chambre, ses jouets à un lieu inconnu, avec une personne qu'il ne connaîtra pas.

La période d'adaptation est indispensable et très importante donc obligatoire au sein de la MAM. Elle se fait le matin pour permettre l'augmentation du temps au fur et à mesure de cette période.

La durée de cette période se peut et/ou doit être variable en fonction de critères tels que : relation enfant/parents, personnalité de l'enfant, son âge, contexte d'arrivée, vie familiale etc.

Malgré tout, en prenant toutes ces considérations en compte, un protocole d'adaptation progressive « type » sera programmé ainsi sur une période de 5 jours ou plus (dans la limite de 2 semaines) si besoin selon les critères cités plus haut :

Jour 1	Prise de contact avec nous, les autres enfants et découverte des locaux. L'enfant restera avec son/ses parent(s) environ 1h.
Jour 2	L'enfant et son/ses parent(s) resteront 1h. Ensuite il restera une demi heure avec nous sans son/ses parent(s).
Jour 3	L'enfant restera 2/2h30 si tout se passe bien pour lui permettre de s'acclimater et avoir un premier aperçu de la vie à la MAM.
Jour 4	L'enfant arrivera vers 10h et passera la matinée et le déjeuner à la MAM et repart avant la sieste.
Jour 5	L'enfant passera une « petite journée » à la MAM. On inclura la sieste et le goûter en plus.

Cette période permet d'instaurer une relation de confiance et d'avoir un aperçu du fonctionnement quotidien de notre MAM, car on sait quelle importance a pour un petit enfant et ses parents, l'adulte qui s'occupe de lui au quotidien.

L'adaptation se passe avec la référente de l'enfant dans la salle d'éveil. Pendant ce temps l'autre assistante maternelle surveille les autres enfants présents dans la salle. Bien évidemment la référente assure toujours son rôle auprès des enfants dont elle a la charge.

D- Objet transitionnel :

L'objet transitionnel est le premier objet choisi par le nourrisson dans son environnement qui permet la transition entre la relation primitive au sein maternel et la constitution d'objet dans le monde extérieur.

Cet objet permet à l'enfant de projeter ses émotions sur autre chose que lui même, de le rassurer, de supporter l'absence, de retrouver une sécurité, du réconfort et de la plénitude. Il devient l'objet qui console et apaise en cas de tristesse.

Au sein de la MAM, les enfants ont accès à leur objet transitionnel en autonomie. Ils sont dans un range doudou dans la salle d'éveil et dès besoin ils peuvent aller le chercher.

On demande aux parents de laver le doudou le moins possible, sauf en cas de force majeur. Les odeurs sont très importantes pour les petits et l'odeur de son doudou est l'odeur de sa maman ou son papa et de sa maison.

On demande aux parents de fournir une tétine à la Mam en cas d'oubli.

Les objets transitionnels ne sont demandés que si les enfants en ont déjà. Ce n'est pas une obligation.

E- Autonomie et sociabilisation de l'enfant :

On favorise l'autonomie de l'enfant en mettant en place des situations qui lui permettent d'agir sans nous, comme manger, s'habiller, se laver les mains, aller au pot, etc.

L'enfant apprend à vivre en groupe et à partager des moments rituels de la journée (repas, sorties, siestes, jeux, etc) avec ses camarades.

1. Respecter le rythme de l'enfant :

Chaque enfant a son développement. Il grandit et découvre le monde qui l'entoure à son rythme. Notre métier est de l'accompagner et de prendre en compte chacun en tant qu'individu unique. On se doit d'être capable d'écouter et de s'adapter à leurs différences. Le rythme de l'enfant dans la petite enfance passe par l'alternance des temps d'éveil, le respect du sommeil, le rythme des repas, etc c'est ce qu'on appelle le rythme biologique. Mais il y a aussi le rythme de développement qui lui correspond à la psychomotricité et aux apprentissages cognitifs.

2. Développer et stimuler la créativité :

La stimulation est très importante pour le développement de l'enfant. Elle se fait par des activités et des jeux divers qui permettent de développer ses sens. Favoriser son éveil en proposant un matériel adapté et en le sollicitant dans ses découvertes/recherches.

L'accompagnement lui permet d'évoluer en toute confiance dans son monde.

3. Expression verbale et corporelle chez l'enfant :

L'échange avec l'enfant quelque soit son âge est très important. Favoriser à l'enrichissement de son vocabulaire est un des objectifs de cette MAM. Nous sommes au maximum à leur écoute afin de les encourager à communiquer.

Concernant les bébés, ils sont doués de sens donc le langage « bébé » est banni. On les laisse sur les tapis en fonction des temps pour qu'ils puissent se mouvoir à leurs rythmes, découvrir leur corps, l'univers qui les entoure (jouets, etc), etc.

4. Accompagnement vers l'autonomie :

Nous avons la responsabilité de permettre à l'enfant durant son éveil de devenir de plus en plus autonome. Nous lui apprenons à s'habiller tout seul, à mettre manteau/chaussures et à les enlever, à manger seul, à demander le pot/toilettes, à se laver les mains, etc. Bien évidemment cela se fait à son rythme. L'enfant peut, si il le souhaite aider à l'installation des activités et au rangement une fois fini. Il est aussi possible pour lui d'aller au lit seul si il le souhaite.

5. Accompagnant dans leur choix :

On accompagne l'enfant à faire ses propres choix. Si il n'a pas envie de jouer à un jeu ou de faire une activité on le laisse faire et on ne l'oblige à rien. Si il veut faire seul certaine chose comme manger seul, nous le laissons faire et l'aidons si il demande. L'accompagnement dans ses choix passe dans l'acceptation de ces choix, l'encouragement et le féliciter même si ce n'est pas parfait.

6. Accompagner dans la sociabilisation :

La sociabilisation commence par le respect de soi, des autres et du lieu de vie dans lequel il évolue dans la journée. Cette valeur nous est très chère, car elle permet de trouver sa place dans la société.

On sait gérer des situations d'agressivité comme les morsures, coups, tirages de cheveux, pincements, etc. Nous devons bien-sûr intervenir en expliquant fermement mais dans la douceur que ces gestes sont négatifs et douloureux pour les camarades. Si l'enfant réitère après l'explication il devra « réfléchir » un court instant assis.

Nous comprenons parfaitement que ces gestes là sont logiques et inévitables, car les enfants comme tout être humain ont le droit à des états d'âme et à les exprimer. Il ne sera pas question de juger ou cataloguer l'enfant en l'excluant du groupe !

Nous favorisons le contact entre tous les enfants par l'aménagement des espaces d'éveil et l'organisation d'activités de groupe : les contacts sociaux s'établissent, les enfants se regardent, communiquent, se donnent et se reprennent, gestes de protection, jouent en parallèle puis ensemble, se disputent aussi... !

L'enfant apprend à respecter les règles (attendre son tour, écouter et respecter une consigne, etc).

Afin de développer la confiance en soi, des activités « valorisantes » comme fabriquer, créer sont instaurées. De même les enfants sont encouragés à participer aux actes quotidien de la MAM comme distribuer les bavoirs, ranger les jouets, les doudous dans le range doudous, etc.

L'apprentissage de la politesse fait partie intégrante de nos valeurs à instaurer (bonjour, au revoir, s'il te plaît, merci, etc).

Des sorties sont organisées (sur autorisation écrite des parents) : pique-nique, promenades, RPE, médiathèque, spectacles, etc. Ainsi, toujours grâce au principe de délégation quand nous sommes deux, les plus grands peuvent sortir alors que les bébés sont couchés, par exemple.

Nous faisons parfois appel à des intervenants extérieurs tels que psychomotricienne, éveil musical, compteur, atelier massage, sophrologie, etc. Les parents peuvent être conviés.

F- Aménagement temps d'accueil à la MAM :

1. Journée Type :

En fonction de l'heure d'arrivée sur le contrat	Accueil des enfants
9h30	Eveil musical : temps comptines et danse avec les enfants.
10h	Temps libre : les enfants sont en autonomie et choisissent les jeux qu'ils veulent faire dans la salle d'éveil. Activités : proposition d'activité comme des puzzles, peintures, promenades, etc.
11h30/12h	Temps repas des enfants. *
12h30/13h	Proposition de la sieste en fonction des enfants.
16h	Temps du goûter.
16h30/17h jusqu'au départ	Temps libre ou activités.

* Concernant le repas de l'adulte, il se fait en fonction de la possibilité et de comment se déroule la journée donc la plupart du temps pendant la sieste des enfants ou avec eux si les âges le permettent.

Bien évidemment cette journée type est à adapter en fonction des enfants et de leur rythme. Les changes sont fait dès que besoin !

* Concernant les repas : les enfants se lavent les mains avant, mettent la table pour les plus grands, s'assoient dans le calme pendant qu'une des deux professionnelles se charge de réchauffer les repas (dans des contenants en verre). Le lait maternel est accepté et un espace pour allaitement est dédié.

G- Les parents au sein de la MAM :

Les parents doivent fournir le repas et le goûter de leur(s) enfant(s), l'eau en bouteille si choix des parents, les couches, les produits d'hygiène, un thermomètre, vêtements de change, un doudou et une tétine.

Ils ont une place importante au sein de la MAM.

Il y a une fête de fin d'année fin juin/début juillet, avec des photos/vidéos de l'évolution des enfants au cours de l'année. Les parents y sont conviés et nous partageons un moment convivial tous ensemble.

Les parents peuvent également fournir à la MAM les jeux/livres qu'ils ne souhaitent plus, nous les récupérons en fonction des besoins et de leurs états pour question de sécurité.

On tient toujours compte des avis et suggestions des parents pour améliorer au mieux leur vie au sein de la MAM.

Pour les repas, ils doivent arriver froid et chaque repas non terminé est jeté pour des questions d'hygiène. Le lait maternel est autorisé à la Mam il est stocké au réfrigérateur. Les parents doivent également fournir un repas de substitution (ex : petit pot) en cas de refus du plat du jour. Nous contrôlons la date régulièrement.

H- Les activités proposées la MAM :

1. Éveil sensoriel : les 5 sens.

Le toucher → Pour les bébés, on utilise du matériel approprié à leur besoin de manipuler, attraper, serrer, sucer etc avec des objets tels que des livres en tissu/relief, clefs en plastique, balles sensorielles, portique et tapis d'éveil, etc.

Pour les plus grands, des jeux à texture comme la peinture avec les mains/pieds, pâte à sel, papiers à textures diverses, etc. Nous faisons aussi des séances de baby-yoga ce qui leur permet de découvrir leurs corps de manière rigolote ainsi que des séances de méditation.

Le goût → On éveille le goût des enfants en leur proposant des activités cuisine qui réunira sens et activités sensorielles.

L'ouïe → Pour les bébés, on propose des boîtes à musiques, CD, comptines, chants et jouets sonores.

Pour les plus grands, des chants, CD, de la danse et des jeux de découvertes de sons.

L'odorat → Ce sens est d'avantage développé chez les plus grands, par des boîtes à odeurs, lors des activités cuisine, fleurs, etc.

La vue → Pour les bébés, on met des miroirs, des mobiles et des portiques avec des couleurs et des formes diverses ainsi que des objets colorés, imagiers, livres, etc.

2. Motricité fine et libre :

Pour développer la motricité fine, nous favorisons des activités telles que :

- la peinture sous toutes ses formes (doigts, pinceaux, éponges, rouleaux, etc) et sur différents supports (papiers, galets, perles,etc)
- tout ce qui est pâtes (à sel, à modeler, plâtre, terre glaise, etc)
- coloriages et dessins libres
- déchiquetages, collages, gommettes, etc
- jeux symboliques : ces jeux qui favorisent l'imitation et l'imaginaire
- baby yoga : permet d'approfondir la connaissance de leurs corps
- méditation : travail la respiration et la concentration

Il y a les espaces dînette, poupées, garage, mallette de bricoleur/de docteur, etc pour les moments où l'enfant s'identifie à l'adulte.

Pour développer la motricité libre, nous favorisons des activités telles que :

- les blocs moteurs
- les sorties dans le parc communal
- la piscine à balles
- une barre de maintien avec jeux au mur

3. Éveil intellectuel et musical :

On aide l'enfant à s'exprimer et verbaliser ses émotions en commentant des livres, un imagier, en répondant à des questions sur une histoire que nous lisons, etc.

On s'exprime auprès des enfants dans un langage courant, c'est à dire sans onomatopées du style : la vroom-vroom, la meuh-meuh ou encore le miam-miam, etc.

Des livres sont à disposition des enfants (coin bibliothèque) afin qu'ils puissent d'eux-mêmes s'y diriger pour développer plus tard le goût de la lecture.

Des jeux tels que les lotos, jeux de formes, jeux de couleurs permettent également la stimulation du langage, de la mémoire, etc.

Des jeux d'encastrement, de l'enfilage de perles, des puzzles, etc pour favoriser la réflexion et la logique.

Pour l'éveil musical, nous avons des cartes de comptines mises en place, un temps chansons le matin pour se dire bonjour, un lecteur de CD pour enfant et le projet de faire venir des musiciens.

Nous envisageons de nous former à la langue des signes et de communiquer avec les enfants ce qui leur permettra de s'exprimer même si ils ne savent pas encore parler.

I- Le choix du matériel de puériculture :

Tout le matériel de puériculture est strictement aux normes.

Il y a des chaises à tablette pour les plus petits qui leur permettent d'être à hauteur et avec les plus grands à table pour les repas.

Il y a également des transats, et des lits à barreaux pour les bébés.

Pour les plus grands, il y a des lits couchettes.

Une poussette 2 places et une autre 4 places. Toutes les poussettes sont rangées dans la MAM et ne gênent pas les parents ni les enfants.

Il y a aussi des tapis d'éveils pour les bébés.

Pour les repas, il y a des assiettes, des bols, des couverts et des verres et des bavoirs adaptés à chaque âges.

Pour les biberons on demande aux parents de les fournir pour leur enfant. Un chauffe biberon est présent dans la cuisine.

Dans la salle de change se trouve un pot pour l'apprentissage de la propreté. Chaque enfant a son panier avec ses affaires (produits d'hygiène, couches, thermomètre, vêtements de change).

Un porteur est aussi présent dans la salle pour les enfants qui apprennent à marcher.

Une table avec des chaises sont présentes aussi dans la salle d'éveil pour les repas, les activités et les temps libre si ils souhaitent jouer dessus.

Et pour finir tous les jouets, livres et autres supports d'activités sont adaptés pour chaque âges.

Une liste matériel est mise en place pour différencier le matériel de chaque assistante maternelle.

J- Les repas au sein de la Mam :

Les repas sont fournis par les parents. Ils doivent les apporter dans un sac isotherme avec un bloc de glace et déjà froid (température maximum 5°C). La vérification des repas se fait le matin à l'arrivée. Les récipients sont ensuite placés dans le réfrigérateur avec le nom de l'enfant et le plat réchauffé au moment du repas dans des récipients en verre. En cas d'allaitement maternel, le lait est mis au réfrigérateur et sorti au fur et à mesure des besoins.

Dans la cuisine une feuille est accrochée avec toutes les spécificités de chaque enfants, surtout les allergies.

Si l'enfant ne mange pas son repas (refus), les parents sont informés et le repas est jeté. Nous gérerons au fur et à mesure l'entretien des biberons. Tout biberon non consommé en entier ou pas voulu par l'enfant est vidé et nettoyé.

Les parents doivent fournir un plat de substitution. Plat cuisiné type petit pot. Les dates sont contrôlées toutes les semaines et les parents sont informés si besoin d'en ramener un. Les parents sont quand même priés de faire attention de leur côté aux dates de péremptions !

Le réfrigérateur a un thermomètre pour contrôler la température quotidienne, elle doit être entre 0 et 7°C.

Il est nettoyé toutes les semaines.

Les repas sont chauffés dans un bol en verre et une fois la bonne température, mis dans des assiettes adaptées à leur âge.

Avant chaque repas, les plus grands sont amenés à se laver les mains et à mettre la table. Les enfants plus grands mangent seuls sous surveillance, avec aide si nécessaire. Nous respectons leur rythme.

Pour les assistantes maternelles le repas se fait une fois que les enfants ont mangés et qu'ils sont couchés.

Pour les PAI (projet d'accueil individualisé) il doit être fait par un professionnel de santé !! Nous mettrons en place tout ce qu'il faut pour respecter celui-ci dans les meilleures conditions pour l'enfant et les parents.

La DME (Diversification Mené par l'Enfant) n'est pas accepté à la MAM pour des raisons de sécurité.

Tout nouvel aliment doit être tester au préalable à la maison.

Nous acceptons le lait maternel.

Annexe 1 :



CHARTE DE QUALITÉ pour les Maisons d'assistants maternels (MAM)

1 UN ACCUEIL PERSONNALISÉ POUR CHAQUE ENFANT

Les Mam allient les avantages d'une prise en charge individualisée de chaque enfant à ceux du travail en équipe des professionnels qui les accueillent. En effet, les Mam permettent une prise en charge personnalisée de l'enfant par un assistant maternel référent. Celui-ci lui offre la sécurité affective nécessaire à son développement. L'assistant maternel référent veille au respect des besoins et du rythme de chaque enfant, afin de favoriser son bien-être au sein de la Mam. L'enfant bénéficie également de la richesse d'un accueil associant d'autres professionnels et d'autres enfants, d'âges différents. Les Mam favorisent ainsi la « découverte de l'autre » et la socialisation des enfants accueillis (apprentissage des règles de vie en société).

et dans le respect des valeurs éducatives des autres parents. Les assistants maternels veillent à construire une relation de confiance avec les parents, basée sur l'écoute et le dialogue. Des temps de transmission et d'échanges sont instaurés de manière très régulière entre les parents et l'assistant maternel référent.

2 DES VALEURS ET DES PRINCIPES ÉDUCATIFS PARTAGÉS

Les assistants maternels de la Mam ont rédigé un **projet d'accueil commun** qui définit les valeurs et les principes éducatifs partagés. L'exercice en Mam est un travail en équipe où la complémentarité entre les assistants maternels est mise en valeur. Le projet d'accueil décline les activités ludiques et éducatives proposées, l'aménagement des temps d'accueil, etc. Les assistants maternels de la Mam ont également rédigé les **règles de vie** au sein de la Mam dans une charte de fonctionnement (horaires, période de fermeture, recours à la délégation d'accueil, etc.). Le projet d'accueil et la **charte de fonctionnement** sont portés à la connaissance des familles.

4 DES LOCAUX QUI GARANTISSENT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ, ET L'ÉVEIL DES ENFANTS

Les locaux d'accueil de la Mam respectent les normes de sécurité (incendies, panique) et d'accessibilité (personnes handicapées) applicables à tous les établissements recevant du public. En outre, les locaux sont adaptés à l'accueil des très jeunes enfants par la prise en compte de leurs besoins spécifiques (adaptation des locaux et du mobilier). Enfin, le matériel de puériculture dont dispose la Mam favorise l'éveil des enfants accueillis.

3 LA RECONNAISSANCE DE LA PLACE DES PARENTS

Parents et assistant maternel référent recherchent ensemble la **plus grande cohérence éducative possible** entre les habitudes familiales de l'enfant et l'accueil au sein de la Mam. Les assistants maternels prennent en compte les aspirations des parents, dans la mesure où elles sont compatibles avec le projet d'accueil commun de la Mam.

5 UNE ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE GARANTIE À TOUTES LES FAMILLES

Le salaire brut de l'assistant maternel ne doit pas dépasser, par jour de garde et par enfant, un montant plafond *. Les familles peuvent ainsi bénéficier de l'aide financière spécifique de la Caf ou de la Msa, à savoir le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), versé sous conditions.

6 UN ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'ensemble des partenaires institutionnels (Caf, conseil départemental, Msa) proposent un accompagnement aux assistants maternels exerçant dans la Mam afin de toujours faire progresser les pratiques professionnelles dans l'intérêt des enfants accueillis. Dans ce cadre, le départ en formation et la fréquentation des relais assistants maternels sont encouragés.

* Ce montant plafond correspondant à cinq fois le montant du Smic horaire brut.





CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Annexe 3 :

POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ AU QUOTIDIEN

LA PÉRIODE D'ADAPTATION



En tant qu'assistant maternel, je m'engage à organiser une période d'adaptation avec l'enfant. Cette période doit correspondre aux besoins de l'enfant et être d'une durée raisonnable pour les parents.



En tant que parent, je m'engage à m'organiser pour respecter cette période d'adaptation, à donner toutes les informations nécessaires pour aider l'assistant maternel à mieux comprendre et à découvrir mon enfant [ses rythmes, ses goûts, les périodes plus difficiles...].

LES MOMENTS CLEFS

Nous nous engageons à échanger sur les différents moments clés de la journée et de nous mettre d'accord sur les principes à respecter notamment sur :

- Les repas (les pratiques de chacun, les interdits...)
- Le sommeil (rythmes...)
- Les activités (sorties, jeux éducatifs, télévision...)
- L'apprentissage de la propreté
- Les soins

L'ARRIVÉE ET LE DÉPART DES ENFANTS



En tant qu'assistant maternel, je m'engage à informer à la fin de la journée les parents du déroulé de la journée : repas, sommeil, activité réalisée, humeur générale, anecdotes... je peux également proposer un cahier de liaison avec des informations générales sur la journée.



En tant que parent, je ne fais pas durer de façon excessive ces échanges d'information sur la journée et reste respectueux des horaires...

POUR UNE RELATION DE QUALITÉ DÉS LES PREMIERS CONTACTS

LA CONFiance MUTUELLE



En tant qu'assistant maternel et parent, nous nous engageons à écouter l'autre avec attention, du début à la fin de la relation, dans un esprit et un climat de confiance réciproque.



En tant qu'assistant maternel, je m'engage à respecter les particularités de chacun (situations de handicap, différences socioculturelles, convictions religieuses...).

LA COÉDUCATION



L'enfant évoluant dans différents milieux de vie (famille, assistant maternel, Relais d'Assistants Maternels (RAM), Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)), nous nous engageons à rechercher ensemble la plus grande cohérence éducative possible entre ces milieux pour le bien-être de l'enfant.



En tant qu'assistant maternel, je m'engage à respecter les parents dans leur rôle de premiers éducateurs et à reconnaître leurs compétences et connaissances.



En tant que parent, je m'engage à respecter l'assistant maternel comme un professionnel de la petite enfance qui a les connaissances et les compétences nécessaires pour accueillir mes enfants et veiller à leur épanouissement physique et psychologique.



Présentation

Cette charte est un outil de dialogue et de réflexion entre les parents et l'assistant maternel. Il permet d'aborder les aspects concrets de l'accueil du jeune enfant chez l'assistant maternel et d'assurer une meilleure compréhension entre les différentes parties.

Un livret d'accueil peut être proposé par l'assistant maternel afin de compléter ces échanges et formaliser les décisions prises. Cette charte est le fruit d'un groupe de travail réunissant représentants des familles et représentants des assistants maternels.

Ressources :

- www.mon-enfant.fr
- www.caf.fr
- www.pajeemploi.urssaf.fr
- www.service-public.fr
- www.assistante-maternelle.org
- www.fepem.fr

N'hésitez pas à demander des renseignements auprès de la PMI de votre département, du Relais Assistants Maternels de votre ville, de votre mairie ou du point info famille le plus proche de chez vous.

Elaboration :

L'UNAF est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français. Elle est à la tête d'un réseau de structures dans chaque département (UDAFA) et dans chaque région (URAF) qui accompagnent les familles au quotidien. Interlocutrice des pouvoirs publics, l'UNAF agit pour une politique familiale globale, innovante et forte. www.unaf.fr

L'UFNAFAAM est une fédération nationale qui représente des associations d'assistants maternels et/ou familiales. L'UFNAFAAM regroupe 182 associations qui se répartissent sur 72 départements, représentant les différents modes d'accueil. Son nombre d'adhérents font d'elle, le mouvement national le plus représentatif et le plus important de la profession. Elle accompagne également les relais assistants maternels. Elle forme également tous professionnels gravitant autour de ces professions. www.ufnafaam.fr

Participation :

- CSA
- Familles rurales
- AMP

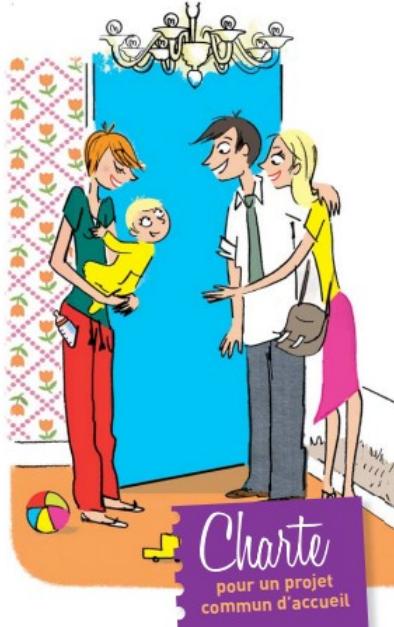
Merci à :

- i famili
- Assistantes Maternelles

Imprimez cette charte en la téléchargeant sur unafr.ufnafaam.fr



Pour de BONNES RELATIONS entre PARENTS & ASSISTANT MATERNEL



Marie : travail commandité © 2006/2015 - Illustration Gérard Lefebvre (www.gerardlefebvre.com)

Charte
pour un projet
commun d'accueil

POUR UNE PRISE EN COMPTE DE LA SPÉCIFICITÉ DE L'ACCUEIL FAMILIAL

LA SOUPLESSE DE L'ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil chez un assistant maternel est notamment apprécié pour sa souplesse. Cette souplesse ne doit cependant pas être synonyme de non-respect des règles établies.

En tant qu'assistant maternel, je m'engage à permettre aux parents une souplesse dans l'organisation de l'accueil de leur enfant.

En tant que parent, je m'engage à demander au préalable à l'assistant maternel tout changement et à rester raisonnable dans mes demandes.

LA FAMILLE DE L'ASSISTANT MATERNEL

Les membres de la famille de l'assistant maternel cohabitent parfois au quotidien avec les enfants accueillis.

En tant qu'assistant maternel, je m'engage à prévenir les parents de la présence de ma famille au domicile pendant l'accueil des enfants et à donner la priorité aux enfants accueillis.

En tant que parent, j'ai conscience que l'accueil de mon enfant se déroule dans un cadre familial tout en sachant que l'assistant maternel reste l'unique responsable de mon enfant.

LE DOMICILE DE L'ASSISTANT MATERNEL

L'habitation de l'assistant maternel est un lieu de vie privée et un lieu de travail.

En tant qu'assistant maternel, je m'engage, dès la première visite, à ce que ces espaces soient adaptés pour l'accueil des enfants (hygiène, jouets adaptés à l'âge des enfants, sécurité...).

En tant que parent, je m'engage à respecter la vie privée de l'assistant maternel et à respecter son lieu de vie et ce dès la première visite.

LES DIFFÉRENTS EMPLOYEURS

En tant qu'assistant maternel, je m'engage à faire en sorte de prendre en compte les aspirations de tous les parents qui m'emploient dans la mesure du possible. En cas d'incompatibilité de principe éducatif, je m'engage à prévenir les parents et à prendre une décision éclairée et argumentée.

En tant que parent, je m'engage à prendre en compte que mon enfant est accueilli avec d'autres enfants qui n'ont pas reçu la même éducation et dont les parents ne partagent pas toujours les mêmes principes éducatifs.

POUR UNE RELATION PROFESSIONNELLE : EMPLOYEUR/SALARIE

LE CADRE JURIDIQUE

En tant qu'assistant maternel et parent, nous nous engageons à respecter le cadre juridique : droit du travail, convention collective, contrat de travail, agrément PMI (Protection Maternelle Infantile) et à se tenir informés des évolutions réglementaires.

LES POINTS DE VIGILANCE

Nous nous engageons lors de l'établissement du contrat de travail à nous mettre d'accord notamment sur les points suivants :

- les horaires et planning,
- la présence des enfants sur des années complètes ou incomplètes,
- le salaire,
- les périodes de congé,
- les heures supplémentaires,
- le délai de prévenance dans le cas de modifications.



LA FORMATION

En tant qu'assistant maternel, je m'engage à me former afin de continuer à améliorer ma pratique professionnelle.

En tant que parent, je m'engage à prendre en compte les demandes de formation de l'assistant maternel que l'emploi et faire mon possible pour trouver des arrangements en ce qui concerne les dates de formation.

LA GESTION DES CONFLITS

En tant qu'assistant maternel et parent, nous nous engageons à exposer les problèmes dès qu'ils surviennent et à choisir un moment calme sans la présence des enfants afin d'en discuter et d'éventuellement faire appel ensemble à une personne ressource.



Annexe 4 :

UN TRAIN NOMMÉ SOMMEIL

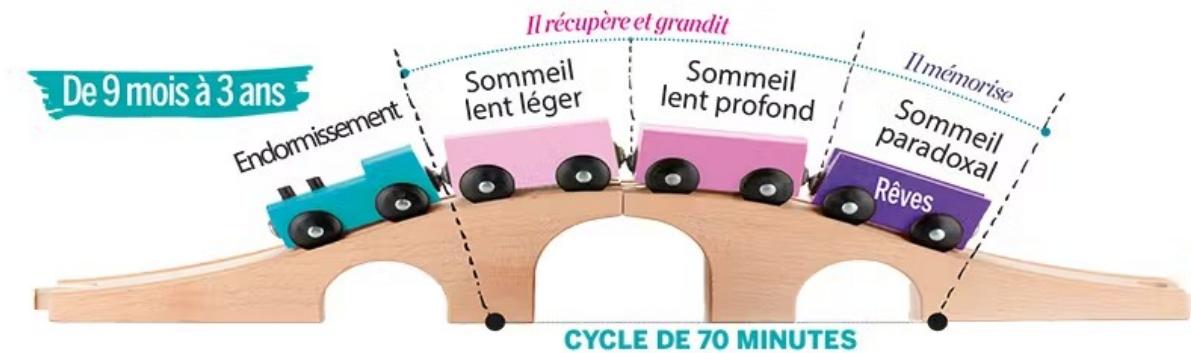
De 0 à 3 mois



De 3 à 9 mois



De 9 mois à 3 ans



À partir de 3 ans



Annexe 5 : Les articles de loi

La délégation :

Art.424-2.- Chaque parent peut autoriser l'assistant maternel qui accueille son enfant à déléguer cet accueil à un ou plusieurs assistants maternels exerçant dans la même maison. L'autorisation figure dans le contrat de travail de l'assistant maternel. L'accord de chaque assistant maternel auquel l'accueil peut être délégué est joint en annexe au contrat de travail de l'assistant maternel délégué. L'assistant maternel délégataire reçoit copie du contrat de travail de l'assistant maternel délégué. La délégation d'accueil ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Art.424-3.- La délégation d'accueil ne peut aboutir à ce qu'un assistant maternel accueille un nombre d'enfants supérieur à celui prévu par son agrément, ni à ce qu'il n'assure pas le nombre d'heures d'accueil mensuel prévu par son ou ses contrats de travail.

Art.-424-4. Les assistants maternels qui bénéficient de la délégation d'accueil s'assurent pour tous les dommages, y compris ceux survenant au cours d'une période où l'accueil est délégué, que les enfants pourraient être victimes. Cette obligation fait l'objet d'un engagement écrit des intéressés lorsque la demande d'agrément est formulée auprès du président du conseil général dans les conditions prévues à l'article L.424-5.

Chacune à son assurance responsabilité civil laquelle tient bien compte de cette spécificité de ce travail.

Conclusion :

Un environnement, des personnes stables et bienveillantes qui entourent les enfants, les activités ludiques, l'apprentissage de tous les gestes du quotidien ainsi que la douceur des relations vont les aider à se sentir en sécurité pour pouvoir se découvrir eux-mêmes mais aussi découvrir le monde qui les entoure.

Cette MAM donne aux enfants la possibilité de construire leur identité et de s'épanouir au sein de la collectivité. Elle est l'endroit idéal pour éveiller les enfants en respectant leur rythme et leur développement.

La qualité de ce lieu est rendue possible grâce à la collaboration, au dialogue avec les parents et une bonne entente entre les assistantes maternelles. En établissant une relation de confiance, les enfants pourront se sentir en sécurité et bénéficier d'un soutien pour s'épanouir. Cela aidera aussi les enfants à se préparer pour la rentrée à l'école en toute tranquillité.

Le projet évoluera en permanence dans sa mise en place, puis dans son amélioration, grâce à des observations, des réflexions et de nouvelles propositions. C'est un projet qui se travaillera, se modifiera tous les jours que ce soit sur des interrogations avec un enfant ou avec un sujet qui tiendra à cœur à la MAM.

L'objectif de cette MAM est de créer des conditions favorables ainsi que durables au bien-être de tous les enfants, de tous les parents et des professionnels, ce qui va permettre l'épanouissement de chacun !!